

Types d'action	Financier	Description	Public	Modalité de parcours
Parcours de progression linguistique pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) Ministère de l'intérieur	<p>👉 Acquisition de la langue française pour les signataires du Contrat d'intégration Républicaine (CIR ex CAI)</p> <p>1. Formation linguistique pour les primo-arrivants : niveau A1 (oral et écrit) Elle est obligatoire pour les signataires du CIR qui n'ont pas le niveau A1 (à l'oral et à l'écrit) du CECRL (Cadre européen Commun de référence pour les Langues) afin d'acquérir les compétences en français spécifiques à ce niveau. Le niveau A1 permet de répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation, et, éventuellement, poser lui-même ce type de questions. Il permet de participer à une interaction ordinaire simple, avec un interlocuteur bienveillant.</p> <p>2. Formation linguistique pour les primo-arrivants : Niveau A2 L'objectif est de développer ses compétences en français à l'oral et à l'écrit pour atteindre le niveau A2 du CECRL (Cadre européen Commun de référence pour les Langues), c'est-à-dire un niveau intermédiaire permettant de communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers. Ce niveau est demandé pour obtenir la carte de résident de 10 ans. Prérequis : niveau A1 à l'entrée en formation.</p> <p>3. Formation linguistique pour les primo-arrivants : Niveau B1 Les compétences en français acquises par le migrant dans le cadre de cette formation doivent atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen Commun de référence pour les Langues). Ce niveau est demandé pour la naturalisation. Il s'agit de maîtriser le langage nécessaire à la vie quotidienne et aux situations de la vie courante en étant apte à écouter, prendre part à une conversation et à s'exprimer oralement en continu.</p>	<p>Primo arrivants (moins de 5 ans en France, mais âgés de plus de 16 ans) possédant un premier titre de séjour (ressortissants d'un pays tiers à l'Union Européenne), ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) (dont les réfugiés)</p> <p>Prérequis : niveau A1 à l'entrée en formation (prioritairement les signataires du CIR en 2018 et 2019)</p> <p>Prérequis : niveau A2 à l'entrée en formation</p>	<p>Niveau A1 : en fonction des besoins de la personne : 100, 200, 400 ou 600 h (pour les personnes les plus éloignées de l'écrit), par parcours. La formation peut se dérouler à des rythmes différents. L'accès à cette formation passe obligatoirement par la plateforme de l'OFII où un bilan linguistique est réalisé puis une prescription de formation. Le passage d'un test de compétences linguistiques est pris en charge par l'Ofii à l'issue du parcours A1. Pour contacter l'OFII : à Marseille au 04 91 32 53 60 (départements 04, 05, 13, 83, 84) à Nice au 04 92 29 49 00 (département 06)</p> <p>Niveau A2 : 100h de formation</p> <p>Niveau B1 oral : 50h de formation</p> <p>Les passages d'examens de niveau A2 et B1 oral sont à la charge des bénéficiaires et n'ont pas de caractère obligatoire. Affiliation au régime de la sécurité sociale. Pas de rémunération. Les formations sont gratuites.</p>
Actions linguistiques à visée d'insertion sociale ou professionnelle	Etat CUCS Collectivités Conseil départemental	<p>👉 Actions locales qui favorisent la maîtrise des savoirs de base pour faciliter l'insertion sociale/professionnelle Ce sont des réponses de proximité, complémentaires aux dispositifs de droit commun existants, proposées par le milieu associatif. Elles ont pour visée l'insertion sociale et professionnelle, et l'autonomie des publics (suivi de la scolarité, démarches administratives...). Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ateliers sociolinguistiques (ASL) à visée d'insertion sociale et professionnelle • « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) • Les actions d'accompagnement parental type actions éducatives familiales (AEF) • Les actions en direction des bénéficiaires du RSA 	Tout public (français ou d'origine étrangère, à partir de 16 ans) ne maîtrisant pas la langue française/ savoirs de base OEPRE : parents d'élèves ne maîtrisant pas la langue française	Base horaire variable, en fonction de l'action Pas de rémunération.
Actions de Formation Conventionnées FLE FLI - Alphabétisation	Pôle emploi	<p>Deux modalités d'actions de Formation Conventionnées Pôle Emploi PACA (AFC PE), visent l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à l'insertion professionnelle et à l'intégration sociale, tout en développant l'autonomie et la confiance en soi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Alphabétisation : Développement des compétences linguistiques en vue d'une évolution ou d'une reconversion professionnelle, de compétences sociales et relationnelles, et initiation numérique. 2) Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) – Renforcé : Parcours renforcé avec présentation au DILF (Diplôme initial de langue française) 	Demandeurs d'emploi, originaire ou non de pays francophones, ne maîtrisant pas ou peu la langue française, rencontrant des difficultés de communication et d'insertion professionnelle	<p>La prescription par Pole Emploi est obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation : La durée totale maximale totale est de 847 heures. • FLE/FLI – Renforcé : La durée totale maximale totale est de 455 heures. <p>Rémunération sous condition.</p>
Certification CléA + CléA numérique	La formation CléA est éligible à l'ensemble des dispositifs d'accès à la formation professionnelle dont le compte personnel de formation (CPF).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation des compétences clé en situation professionnelle (socle CléA) Le socle est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Il fait l'objet d'une certification inscrite à l'inventaire éligible à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle. L'évaluation des compétences décrits dans le socle se déroule auprès d'un organisme habilité. Elle porte sur les 7 domaines du Socle de connaissances et de compétences professionnelles CléA. Le référentiel complet est disponible sur le site du CléA : http://www.certificat-clea.fr/referentiel.html Si la personne valide les 7 domaines, elle obtient le certificat CléA. Le CléA numérique porte sur 4 domaines. 2. Formation aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA) Suite à l'évaluation initiale du socle CléA, les personnes n'ayant pas validé les 7 domaines, peuvent suivre une formation individualisée afin de valider l'ensemble des domaines. Elles ont jusqu'à 5 ans pour le faire et être certifié. La formation pourra donc porter sur les différents domaines du socle. 	Cette certification est actuellement accessible aux salariés tout comme aux demandeurs d'emploi (à partir de 16 ans).	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'accès à la formation passe obligatoirement par l'évaluation préalable des compétences et des connaissances professionnelles (CléA) des candidats. Elle est réalisée par des organismes évaluateurs habilités. La durée maximale de l'évaluation initiale : 7h La certification sera assurée par l'Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle (ANCIPIEP). 2. La formation : parcours individualisé et modulaire
Formation préparatoire au certificat CléA	Conseil Régional	<p>C'est une formation pré-qualifiante qui vise l'acquisition des compétences issues du socle CléA (Socle des connaissances et compétences professionnelles) en vue de l'obtention de la certification. Une formation en alternance (formation en entreprise ou en atelier d'entraînement). Parcours de formation individualisé</p>	Jeunes ou adultes, personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle, et rencontrant des difficultés d'apprentissage ou de compréhension.	<p>Evaluation préalable obligatoire des connaissances et compétences professionnelles. Evaluation finale pour la certification CléA. Durée maximale : 400h (y compris les stages en entreprise : à minima 100h).</p>

pour faciliter
l'accès de tous
à la lecture, l'écriture,
aux compétences de base
et à la maîtrise
de la langue française


**Répertoire
des actions et
des organismes**
Offre en direction des publics en région

www.illettrisme.org

Il n'y a pas d'âge
pour apprendre




**centre
ressources
illettrisme**


<https://repertoire.illettrisme.org/>



LE JOUR
OÙ TOUT LE MONDE
POURRA LIRE CE MESSAGE,
CE NUMÉRO
0 800 11 10 35
NE SERVIRA PLUS
À RIEN.

Appellez ce **numéro gratuit** pour aider
les personnes en situation d'**illettrisme**.


0 800 11 10 35



www.anlci.gouv.fr


0 800 11 10 35




Cette action est
cofinancée
par l'Union européenne
dans le cadre du Fonds
Social Européen